

<p>No 12 Séance du Conseil général du jeudi 25 mars 2010 à 20 h 00, à l'aula du Centre administratif</p>

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal no 11
3. Crédit de CHF 222'000 pour la modification de déversoirs d'orage et l'assainissement de collecteurs d'eaux usées dans les secteurs "Vieux Puits" et "Bellerive Ouest" en vue de la suppression de la STEP de Nods et du raccordement au SIEL (*Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès et de La Neuveville*)
Arrêté 1169
4. Crédit de CHF 44'500 pour l'assainissement du bâtiment du "Trèfle à 4" (école enfantine)
Arrêté 1170
5. Crédit d'étude de CHF 150'000 pour la réfection des façades du Centre administratif (CAL)
Arrêté 1171
6. Divers

* * * * *

En préambule, le président du Conseil général, M. Joël Bader, informe du retrait du législatif de M. Sven Widmer, suite à son départ de la localité.

<p>1. Appel</p>

Sont excusés pour le Conseil général: Mmes et MM. Dort René, Jaccard Liselotte, Jeanneret Jean-Marc, Linder Thierry, Perrenoud Claude, Sandoz Raphaël, Savoy Jacques, Tödtli Jean-François, Zbinden Catherine.

Le conseiller général M. Jacques Devenoges est annoncé en retard.

4 conseillers communaux présents; le conseiller communal M. Etienne Bögli est annoncé en retard, en raison d'une autre séance.

29 conseillers généraux présents (*2 sièges sont actuellement vacants*). Majorité: 15.

Bureau du Conseil général:

- Président: M. Joël Bader
- Secrétaire-adjoint: M. Pierre De Marcellis
- Questeurs: Mme Sonia Gremaud
Mme Patricia Wenger (en remplacement de M. René Dort)

2. Procès-verbal no 11

Le procès-verbal no 11 est adopté.

3. Crédit de CHF 222'000 pour la modification de déversoirs d'orage et l'assainissement de collecteurs d'eaux usées dans les secteurs "Vieux Puits" et "Bellerive Ouest" en vue de la suppression de la STEP de Nods et du raccordement au SIEL (*Syndicat intercommunal d'épuration des eaux du Landeron, de Lignièrès et de La Neuveville*) Arrêté 1169

M. Dominique Turberg, chef des travaux publics, rappelle que l'idée de fusionner de petites stations d'épuration est en cours depuis longtemps. Ces steps ont été mises en service dans les années 1970 et il est plus efficace, moins coûteux et plus sûr au niveau de la protection des eaux, de les relier à des structures plus grandes que de les moderniser. La question de raccorder le village de Nods à la step du Landeron est discutée depuis 2004. Notre step date de 1971, Lignièrès est venue s'y greffer en 1993. En 1995, les législatifs ont approuvé les crédits de modernisation. A fin 2001, un système de déshydratation des boues a été accepté. L'assainissement de notre station d'épuration a nécessité plus de 13 millions de francs d'investissement, les travaux ont aussi été subventionnés par le canton de Berne, qui a payé le surdimensionnement de la conduite entre Lignièrès et Le Landeron. La gestion d'une station d'épuration est compliquée et nécessite un suivi. L'arrivée de Nods amènera des dépenses supplémentaires pour son exploitation (environ CHF 42'000). Pour notre commune, elle implique des travaux d'assainissement des ouvrages qui seront repris par le syndicat, soit la remise en état de 2 déversoirs d'orage (prise en charge des coûts selon clé de répartition acceptée par toutes les communes) et l'assainissement du collecteur principal sur un tronçon de 500 m. (100% à notre charge). Une réfection totale de ce tronçon étant démesurée, les mesures d'assainissement proposées sont considérées par le SIEL comme suffisantes pour cette cession au syndicat. Selon le budget 2010 du SIEL, Nods nous amènera une économie annuelle de l'ordre de CHF 27'000, ce qui couvrira donc largement notre investissement. La question de l'adhésion de Nods au SIEL n'appartient pas à notre commune, mais est de la compétence de l'assemblée intercommunale du syndicat (ce dernier fonctionne comme un législatif, ses compétences sont équivalentes, il adopte le budget et les comptes, délibère et vote sur les règlements, etc.). Qu'elle accepte ou refuse l'entrée de Nods dans le syndicat, les travaux de maintien de nos infrastructures sont à faire. Notre station d'épuration est dimensionnée pour absorber 14'000 EH (équivalent-habitant). Aujourd'hui déjà, nous absorbons des pointes nettement plus élevées selon le chef de station. Avec Nods, nous serons à 12'000 EH, sans tenir compte des efforts réalisés par les communes pour les mises en séparatif. Même s'il n'y a pas lieu de craindre cette arrivée d'équivalent-habitant supplémentaire, le bureau d'ingénieurs a été chargé de confirmer ses calculs pour la décision de l'assemblée intercommunale du 16 juin prochain. Le 2^{ème} volet du crédit est dû à la mauvaise surprise découverte lors du déplacement de la conduite d'eaux pluviales, qui passait sous le bâtiment technique de la piscine. Le Conseil communal, soucieux de ne pas retarder la rénovation de la piscine, a fait exécuter les travaux et demande au législatif de confirmer son choix.

M. Clément Meyrat indique que la commission financière et de gestion a pu poser ses questions au Conseil communal le 8 mars dernier. Après les explications données, la commission soutiendra l'exécutif dans ses propositions de modification et d'assainissement des installations en vue du raccordement de Nods au SIEL. Il espère que le coût à long terme suivra une tendance à la baisse.

M. Tobias Britz s'exprime en qualité de président de la commission SI-TP. Cette dernière a siégé, mais sans avoir le quorum. Elle n'a donc pas pu établir de rapport. Des questions ont été soulevées, notamment sur la capacité de la step à absorber les quantités d'eaux supplémentaires à épurer, et le sort des tuyaux situés après les déversoirs d'orages, à savoir s'ils allaient être repris par le SIEL ou pas.

M. Bernard Wenger informe que l'UDC a étudié avec circonspection cette demande de crédit, se posant des questions sur l'opportunité d'accueillir les eaux usées des Niolats alors qu'ils ne s'en sont guère inquiétés jusqu'à aujourd'hui et ont laissé la situation se dégrader. Par souci de solidarité écologique toutefois, le parti UDC acceptera ce crédit. Chacun se souvient des problèmes de pollution de l'eau potable par les eaux usées à La Neuveville. Les autorités avaient été accusées de laxisme et de négligence grave. En regard des travaux à effectuer depuis le bas du chemin du Vieux-Puits jusqu'à la piscine, force est d'admettre que cette mise en conformité est nécessaire. Nous avons peut-être frôlé la catastrophe. Que se passerait-il si la conduite s'effondrait sous la voie ferrée ? La mise en conformité et l'assainissement des déversoirs d'orage 165 et 189 vont de pair avec cet exercice au secours de nos eaux usées et eaux claires non souillées. Une question est encore posée à l'exécutif: dans quel état se trouve le reste des canalisations communales ? Il faut souhaiter que nous n'allions pas au-devant de nouvelles déconvenues. En outre, contrairement à ce que prétend le Conseil communal, notre commune peut créer des blocages dans ce dossier.

M. Dominique Morand informe que le PLR, après avoir étudié attentivement cette demande, a décidé à l'unanimité de l'accepter. Cette décision est notamment motivée par les trois raisons suivantes:

- il s'agit, pour une bonne partie, de travaux d'assainissement nécessaires dans la perspective de la remise du réseau principal au SIEL;
- les travaux liés à l'adhésion de la commune de Nods au syndicat sont répartis de manière solidaire entre toutes les communes (y compris celle de Nods)
- le fait d'accueillir une nouvelle commune au sein du SIEL devrait également engendrer une diminution du coût par habitant pour le traitement des eaux usées.

M. Pierre De Marcellis s'exprime au nom du parti socialiste. Vu le titre du rapport, on pourrait croire que tous les travaux sont dus au raccordement de la commune de Nods au SIEL. Mais pour la plus grande partie, il s'agit de l'entretien normal de nos canalisations. Le parti socialiste acceptera donc ce crédit.

M. Dominique Turberg, chef des travaux publics, répond concernant la question de la conduite qui va relier le dernier déversoir d'orage jusqu'au lac: ce sujet n'est pas en discussion, la reprise de cette conduite par le SIEL n'est pas prévue car ce déversoir n'est pas utile au syndicat et ne profite pas à l'ensemble de ses membres. Il sert uniquement aux eaux du Landeron. Mais des contrôles et des mesures y seront effectués et si l'on devait constater que des eaux de la communauté y transitaient, la chose pourrait être rediscutée. En réponse à la question posée par l'UDC, il informe qu'un bureau d'ingénieurs a suivi les travaux, a procédé à des analyses sur nos canalisations. Les dégradations importantes constatées font l'objet du crédit, les autres défauts n'empêcheront pas le bon fonctionnement de cette canalisation, et les coûts d'une rénovation totale seraient disproportionnés. Le SIEL accepte ces conditions. L'intervention faite concernant un éventuel blocage du Landeron contre la décision du SIEL est tout à fait juste: il est possible de combattre une décision d'un syndicat par référendum, en récoltant 10% des signatures dans l'ensemble des communes membres du syndicat.

M. Bernard Wenger souhaite que le Conseil communal indique dans quel état se trouve le reste des canalisations communales.

M. Dominique Turberg, chef des travaux publics, n'a pas en tête leur état précis, mais il peut rappeler l'estimation faite dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE): le PGEE comporte 21 mesures, nous en avons déjà réalisé 7. Et à chaque rénovation de routes, les canalisations sont aussi refaites.

M. Olivier Perrot, président du Conseil communal, ajoute que Le Landeron n'est pas du tout dans le même cas de figure que La Neuveville lors de la pollution. Le problème était dû à une canalisation d'eaux usées qui traversait la nappe phréatique, le danger est complètement différent.

M. Gregory Mallet croyait que l'adhésion de Nods était acquise et apprend ce soir qu'elle sera votée en juin prochain. Est-ce que les travaux ne se feront qu'une fois l'adhésion effective ?

M. Dominique Turberg, chef des travaux publics, indique que ce ne sera pas forcément le cas. Ces travaux doivent de toute façon être exécutés, car les canalisations méritent un minimum d'entretien.

L'arrêté 1169 est accepté 28 voix, sans opposition.

**4. Crédit de CHF 44'500 pour l'assainissement du bâtiment du "Trèfle à 4" (école enfantine)
Arrêté 1170**

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, apporte une petite modification au rapport: les traces d'humidité n'ont pas paru depuis un peu plus d'une année, mais c'est depuis ce laps de temps qu'on en a trouvé la cause et qu'on nous a indiqué les moyens de supprimer ces montées d'humidité. Ce n'est pas avec plaisir que le Conseil présente cette demande de crédit pour un bâtiment assez récent. La question des garanties ou défauts cachés s'est posée. Le bâtiment a 14 ans, il a été réalisé en entreprise générale, mais la construction a été suivie par un bureau d'architectes mandaté par la commune, qui devait suivre l'exécution du bâtiment jusqu'à réception de l'ouvrage. Aujourd'hui, de l'eau s'infiltré dans l'immeuble. Pourquoi le drainage proposé ce soir n'a-t-il pas été réalisé à l'époque ? Les responsables d'alors n'ont pas jugé utile de le faire car cela n'est pas préconisé pour un bâtiment qui n'a pas de sous-sol. La question d'économiser CHF 44'000 a peut-être aussi été prise en compte dans la décision. Certains points soulevés par l'entreprise spécialisée et mentionnés dans le rapport doivent être bien interprétés et relativisés: la question des canalisations qui ne sont pas exécutées selon les plans existants n'est pas grave, ceci se retrouve fréquemment pour des questions techniques et de décisions prises en fonction du terrain. Un problème d'étanchéité a été constaté sur la façade nord, l'eau vient de là. Il n'a pas été prévu de faire une étanchéité autour du bâtiment car cela n'a pas été jugé nécessaire, en fonction des croisillons de murets en béton de 70 cm à 1 m se trouvant sous la dalle en béton. Or, ces croisillons baignent dans l'eau qui s'enfile sous le bâtiment, et des remontées d'eau se font par capillarité par ces murets. Les murs pare-gel n'ont pas été réalisés car il n'y en a pas besoin. La commune ne peut tout simplement pas rechercher le responsable qui n'a pas réalisé le drainage, car ce drainage ne devait pas être réalisé. Il faut maintenant trouver une solution pour stopper les entrées d'eau. L'assainissement total chiffré à CHF 176'000 par une entreprise spécialisée représente une intervention très lourde. Il n'est pas possible de garantir qu'on ne devra pas le faire un jour, mais la première priorité est de réaliser un drainage et d'évacuer l'eau dans les eaux de toiture, si la pente est assez raide, ou par un puits. Il faudra ensuite laisser sécher le bâtiment et les réfections intérieures seront entamées plus tard. Pour l'instant, cela concerne uniquement la classe verte, qui était libre cette année mais sera de nouveau occupée en 2010-2011. Si les murs sèchent, la peinture sera refaite, sinon une réfection provisoire sera faite en attendant. Il faut espérer que cela suffise et qu'on ne doive pas assécher toute la chape jusqu'au radier, et sécher les murs par injection de

résine (mais il est fort probable qu'on pourra éviter cela). Si nécessaire, une demande de crédit pour un assainissement intérieur sera proposée dans un an ou deux.

M. Clément Meyrat indique que le Conseil communal a répondu aux questions de la commission financière et de gestion et que cette dernière a décidé de soutenir ce crédit d'assainissement.

M. Michel Hilpertshauser informe que le PLR a longuement débattu de ce point. Bien qu'il regrette vivement devoir déjà se prononcer sur l'assainissement d'un bâtiment aussi récent que le Trèfle à 4, le PLR approuvera le crédit à l'unanimité. Toutefois, et après avoir pris connaissance avec étonnement du fait que des drainages n'avaient pas été prévus à l'époque de la construction, et que des problèmes d'humidité sont présents depuis plusieurs années déjà, il souhaiterait savoir pour quelle raison des travaux n'ont pas été entrepris auparavant. Du point de vue comptable, comment se fait-il que ce crédit soit inscrit au compte des investissements alors qu'il s'agit, du moins dans une certaine mesure, d'entretien ? Pour terminer, et sans vouloir faire de formalisme, le PLR a été étonné de constater que le rapport stipulait que la solution proposée était "intermédiaire et peut-être provisoire". De ce fait, il serait heureux de savoir si la législation actuelle permet de prévoir un fonds de rénovation, ceci afin de l'alimenter dans le but d'éviter de se retrouver dans la même situation d'ici à quelques années.

M. Karim-Frédéric Marti informe que l'UDC aurait bien voulu avoir l'avis de la commission SI-TP, malgré le fait qu'elle n'avait pas le quorum, car trois points la concernaient ce soir. Comment faire pour éviter cela à l'avenir ? Ce dossier donne le sentiment d'un emplâtre sur une jambe de bois. Les maîtresses se plaignent depuis 6 ans et demi que ça fuit. Dès lors, les questions de responsabilité tombent sous le sens alors que le bâtiment n'a que 14 ans. Il y a aussi des questions à se poser sur les responsabilités du conducteur des travaux, du contrôleur du suivi du chantier (qui n'a pas été fait correctement), de même qu'en finalité du Conseil communal, qui est le maître de l'ouvrage. Est-ce que la somme de CHF 44'000 sera suffisante ? Le groupe UDC renonce à suivre les conclusions de ce rapport, dont on sait que seul l'inconnu est assuré. Pourtant, il est urgent de rénover cette classe car elle va accueillir à nouveau plein d'enfants, mais l'urgence est là depuis 6 ans. Ce dossier a été entrepris avec une désinvolture regrettable. Dès qu'on ouvre un mur pour le faire sécher, il faut 6 mois à un an pour que l'exsudation cesse. Dès lors, si on ouvre les murs cet été et qu'on les referme à l'automne, nous serons de retour à la case départ dans 2 ans. Le groupe UDC ne cautionne pas l'utilisation des deniers publics de cette manière.

Mme Caroline Maumary informe que le parti socialiste acceptera ce crédit, estimant qu'il s'agit d'un premier pas qui permettra de trouver la meilleure solution pour la suite. Les infiltrations d'eau constituent un problème connu en fonction de la nature de notre sous-sol, et il faut en tenir compte dans toutes les constructions communales.

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, revient sur la question des responsabilités. Il l'a déjà dit, les travaux de drainage n'ont pas été réalisés car ils n'étaient pas prévus dans le cahier des charges. Personne - ni le bureau d'architecture, ni les ingénieurs - n'a envisagé de demander cela. Il n'y a donc pas de malfaçon. Des cloques d'humidité sont effectivement apparues il y a 5-6 ans. Des entrepreneurs sont venus constater le problème, mais n'ont pas su dire d'où il provenait. Même si le constat d'aujourd'hui avait été fait il y a 9 ans, alors que le bâtiment était encore "sous garantie", aucun dédommagement n'aurait pu être réclamé car la construction d'un drainage n'était pas demandée. Les communes n'ont pas le droit, légalement, de constituer des réserves pour l'entretien de bâtiments.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, informe que si cette somme était considérée comme de l'entretien, elle grèverait la rubrique 200.314.00 et serait à charge des comptes d'une seule année. En procédant avec une demande de crédit, le montant est amorti sur 10 ans, la charge est donc lissée et répartie sur cette période. A noter que cet investissement sera aussi utile aux générations futures.

M. Karim-Frédéric Marti souhaite une réponse concernant la commission SI-TP et les murs coupe-gel qui n'ont pas été exécutés, contrairement aux plans de coupe existants.

M. Tobias Britz, président de la commission SI-TP, précise que cette dernière ne s'occupe pas des dossiers traitant de bâtiments. Elle n'était donc concernée que par le point no 1 de l'ordre du jour. Le quorum n'a pas été atteint car deux personnes ont eu un imprévu, dont un de dernière minute, ce jour-là. Ce sont des choses qui arrivent.

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, confirme que la commission SI-TP n'est pas consultée pour les dossiers d'immeubles. Les murs coupe-gel n'étaient pas inclus dans le cahier des charges, et il n'y en a pas besoin. A noter que ces murs ne constituent pas une étanchéité supplémentaire. Cet élément a été contrôlé par un bureau, selon cahier des charges. Les murs existent mais ils ne sont pas coupe-gel.

Le conseiller général M. Jacques Devenoges et le conseiller communal M. Etienne Bögli étant arrivés en cours de discussion sur ce point, la majorité est à 16.

L'arrêté est accepté par 23 voix contre 4.

5. Crédit d'étude de CHF 150'000 pour la réfection des façades du Centre administratif (CAL) Arrêté 1171

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, annonce une petite modification dans l'arrêté, dans le titre et à l'article 1: il s'agit d'un "crédit d'étude de CHF 150'000 pour la réfection des façades du Centre administratif (CAL) et l'étude de réaménagement des locaux de l'administration". Il y a quelques années, un morceau de béton s'est détaché d'une partie de balcon. Le Conseil a fait intervenir une entreprise de maçonnerie pour détacher les parties insalubres et provoquer leur chute. Puis il a étudié la possibilité de rénover ces façades. S'il fallait uniquement rhabiller les pièces de béton, faire de l'isolation périphérique et améliorer l'énergétique, un crédit d'étude n'aurait pas été sollicité. Mais l'exécutif a estimé qu'il fallait redonner un nouveau look, ou une 2^{ème} vie, à ce bâtiment. Un bureau d'architecture a donc été approché pour étudier principalement l'assainissement des façades. Le réaménagement de l'administration découle directement de cela, car la première approche faite par le bureau sollicité a montré qu'il fallait aussi étudier cet aspect, les panneaux vitrés des 2 premiers niveaux (soit les bureaux et les salles de l'administration) ne seraient certainement pas conservés mais remplacés par des parties fixes. Il faut donc savoir où installer des fenêtres et où faire de la maçonnerie. Une partie de l'étude a déjà été faite, le Conseil communal a engagé pour cela une somme dans ses compétences. La première offre sollicitée s'élevait à CHF 150'000, dont à déduire la somme déjà payée. Le montant a paru si important qu'un temps d'arrêt a été décidé, puis deux autres bureaux ont été sollicités pour une offre. Aucun cahier des charges n'a été établi, il leur a été demandé de faire des propositions d'assainissement et de faire part de leurs idées, chaque bureau pouvant en apporter des différentes. Le résultat, sous forme d'esquisses, est présenté au projecteur. La suppression des petits balcons des appartements doit se faire de toute façon, car ce sont des ponts de froid. Une proposition prévoit leur remplacement par des balcons dignes de ce nom. Les offres sont, à plus ou moins CHF 10'000 près, les mêmes, ce qui a permis au Conseil communal d'être convaincu que le montant demandé était correct. Ce dernier ne comprend pas que le travail d'un architecte pour dessiner, il inclut aussi le design et le concept. L'étude inclut

également la possibilité d'agrandir les locaux de l'administration en créant un étage sur la poste (surface de 300 m²). Il faut savoir que le manque de locaux dans notre commune est un sérieux désavantage dans le processus de regroupement de services régionaux/intercommunaux. Si le Service social régional est à St-Blaise, c'est principalement dû au fait que cette commune disposait des locaux nécessaires. Si Le Landeron n'a pas d'endroits à proposer, il ne pourra pas accueillir de structures intercommunales. Or, à défaut de parler de fusions de communes, la régionalisation de services administratifs sera un des principaux thèmes de discussions dans les années à venir. Il faut peut-être envisager d'agrandir nos locaux pour pouvoir accueillir de futures structures intercommunales. Rien n'est décidé mais c'est une option qu'il faut étudier. Le jour où des travaux seront entrepris sur ce bâtiment, le service de l'énergie émettra des contraintes énergétiques, ce sera l'occasion pour la toute nouvelle commission "énergie" de plancher là-dessus.

M. Clément Meyrat informe que la commission financière et de gestion, tout en comprenant bien qu'il s'agissait d'un nouveau concept à donner au bâtiment, n'a pas réussi à dégager un consensus de ses discussions. Des chiffres ont été évoqués (fourchette de 1,7 à 3,4 mios de francs pour la réalisation des travaux), un calcul de rendement a été demandé (en tenant compte d'un investissement moyen de 2,3 mios de francs). Dès lors, la commission financière et de gestion laisse le soin aux groupes de se prononcer.

M. Cédric Zbinden informe que le PLR a longuement débattu de cette proposition et a soulevé différents points qu'il va développer ci-après. Il précise au préalable que si des informations ont été échangées après les séances de préparation des groupes et que des questions ont trouvé réponse dans l'exposé du directeur des bâtiments, ces points n'étaient pas résolus lors de la rédaction du rapport, ni dans le dossier présenté. Le PLR s'est donc posé les questions suivantes:

- sur quelle base a été déterminé le montant de CHF 150'000 pour un crédit d'étude ?
- pourquoi parle-t-on d'un crédit d'étude pour la rénovation de façades alors qu'il s'agit visiblement d'un projet plus complexe, puisqu'il est mentionné un nouvel aménagement éventuel des locaux de l'administration ?
- est-ce que des spécialistes en questions énergétiques ont été consultés concernant les façades et le système de chauffage ?

Au vu de ce qui précède, le PLR a décidé à l'unanimité des membres présents de proposer la non-entrée en matière de cet arrêté, mais soutient le Conseil communal dans sa démarche concernant la rénovation du CAL. Il est en effet convaincu qu'une réflexion est indispensable et souhaite donner quelques pistes à l'exécutif, pour qu'il puisse présenter le plus vite possible de nouvelles propositions:

- Avoir une réflexion plus globale, peut-être plus ambitieuse, de l'avenir de ce bâtiment en prenant en compte les questions énergétiques et de l'aménagement des locaux, trop étroits actuellement, en ayant en perspective la notion de regroupements de services communaux, de l'Entre-deux-Lacs et l'amélioration du service à la population.
- Etablir un cahier des charges basé sur cette réflexion et demander à trois architectes, pour un montant fixe à déterminer, qui devra être nettement inférieur à ce crédit d'étude de CHF 150'000, de venir avec des propositions de projet concrètes.

Cette entrée en matière combattue n'est pas une façon de dire non pour provoquer un blocage, mais bien une manière d'engager des réflexions pour aider le Conseil communal à aller de l'avant.

Mme Patricia Wenger indique que l'UDC refusera l'arrêté pour cette étude, tout en demandant s'il existe un compte de rénovation, qui devrait faire que le bâtiment du CAL soit autoporteur. Les travaux de sécurisation faits en 2006 sont-ils garantis ? Le parti UDC souhaite le renvoi du dossier au Conseil communal et la création d'une commission ad hoc pour étudier ce projet en y englobant les besoins du Landeron à court et à long terme.

M. Tobias Britz s'exprime au nom du parti socialiste. On ne sait pas sur quoi on vote, des intentions sont mentionnées mais on ne connaît pas la direction. Qu'en est-il de la vision globale pour Le Landeron? Il y a un peu plus d'un an, un questionnaire sur les besoins en locaux a circulé, lié au dossier du Château, avec ses salles dont on ne sait pas quoi faire. On sait d'autre part que l'association Part'âges souhaite de plus grands locaux, on entend parler de nouvelles discussions sur des fusions. Tout ceci nous amène à nous interroger sur le futur de ce bâtiment: restera-t-il landeronnais ou pas ? D'autres questions se posent, comme le montant des loyers, situés aujourd'hui à un niveau correct, mais vont-ils le rester après rénovation ? Toutes ces interrogations poussent le parti socialiste à rejoindre l'avis du PLR sur la non-entrée en matière du dossier, en demandant au Conseil communal un dossier plus ambitieux et plus fouillé.

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, est un peu surpris du reproche de manque d'ambition du Conseil communal, ce dernier proposant justement de redonner une seconde vie au bâtiment et éventuellement de l'agrandir. On peut être sûr que dans 120 ans, Le Landeron existera toujours, mais aujourd'hui même le Canton, voire la Confédération, n'est pas capable d'avoir une vision à long terme. On peut seulement imaginer qu'une administration sera toujours dans ces locaux mais on ne peut pas l'assurer. Si la majorité du Conseil général pense qu'il faut être plus ambitieux que cette proposition, on peut aussi imaginer raser le bâtiment et en construire un autre ailleurs. La vente du bâtiment est aussi une possibilité, avec le risque alors qu'il ne soit pas restauré. Il est clair que le rendement va diminuer s'il faut investir, ce que ne voudra peut-être pas faire un propriétaire privé. Le rendement locatif est difficile à estimer car la partie administrative fait partie du patrimoine administratif et non pas financier. Qui d'autre que l'administration pourrait utiliser ces locaux à but commercial ? Il avait bien été imaginé en 1970 que ce bâtiment n'abriterait que des locaux commerciaux, mais un changement a été opéré en cours d'étude (2 niveaux commerciaux seulement et des appartements en dessus, d'où d'ailleurs les micros-balcons, estimés suffisants pour des bureaux). Le Château et l'association Part'âges sont d'autres dossiers; il n'est pas prévu d'intégrer Part'âges au CAL, mais peut-être plutôt au Château, bâtiment qui, faut-il le rappeler, n'appartient pas encore à la commune. Dans le projet présenté, même si le Conseil pousse l'ambition à vouloir rénover les façades de tous les niveaux, il ne remet pas en question l'aménagement et la distribution des appartements dans le volume existant, ces derniers ayant subi des rénovations intérieures importantes ces dernières années. Dès lors, si le confort n'est pas sensiblement amélioré pour les locataires, ce n'est qu'une petite partie qu'il sera possible de répercuter sur les loyers. Par contre, avec une meilleure isolation les charges vont diminuer, ce qui permettra peut-être une répartition différente du montant global du loyer.

M. Roland Perret-Gentil, directeur des finances, précise que le bâtiment est divisé en 2: 4 étages sont imputables au patrimoine financier et les deux premiers niveaux au patrimoine administratif. L'estimation vénale du bâtiment est de 3,750 mio de francs au total, l'estimation cadastrale (sans la poste) est de 2,31 mio de francs. Répartition de la partie financière: 68 % patrimoine financier et 32 % partie administrative. Le patrimoine financier s'amortit à raison de 1 % par an jusqu'à la valeur cadastrale (on ne l'amortit plus, car la valeur est déjà en dessous de la valeur cadastrale). Concernant les charges et revenus de la partie financière (logements): les loyers bruts se sont élevés à CHF 145'313 en 2008, les frais d'entretien oscillent en moyenne entre CHF 20'000 et CHF 25'000 + CHF 8'000 d'assurances. Le rapport entre les loyers bruts et la valeur au bilan est excellent, car ce mode de calcul donne un rendement de 15 %. Même en investissant 1 mio de francs, le calcul resterait positif en ce qui concerne les logements. La partie administrative est plus difficile à estimer: on compte environ CHF 160 par an et par m², ce qui représenterait un loyer de CHF 116'000 par an. On peut toutefois dire qu'il y aura toujours un rendement, plus ou moins important, car les logements rapportent de l'argent à la commune. Tout bâtiment doit être entretenu, il faut, à un moment donné ou à un autre, procéder à des investissements pour lui faire conserver sa valeur. Quelle que soit la décision du Conseil général de ce soir, il sera nécessaire de faire un pas suivant car il faudra investir pour maintenir notre patrimoine. Pour répondre à l'UDC: les comptes des

bâtiments ne sont pas autoporteurs, il n'existe pas de fonds de rénovation et les communes ne sont en principe pas autorisées à faire des réserves, qui sont très mal vues par le canton. Concernant une modification des loyers, on pourrait éventuellement envisager de revoir la répartition entre loyers et charges, afin de dégager un rendement supplémentaire, puisque les travaux apporteraient une plus-value au niveau des charges.

M. Cédric Zbinden tient à préciser que le PLR ne remet pas en cause l'utilité de rénover le bâtiment et est même persuadé qu'il faut faire quelque chose. Il combat le manque de vision du Conseil, rappelant que le législatif n'a eu droit qu'à une page et demi de rapport pour un crédit d'étude de CHF 150'000. Même si des informations complémentaires ont été données entretemps, le PLR pense qu'il n'est pas possible de se prononcer sur cette somme avec si peu d'informations et a le sentiment qu'on lui demande de signer un chèque en blanc, sans toutefois mettre en cause la nécessité d'une rénovation.

M. Olivier Perrot, directeur des bâtiments, informe encore qu'aucun spécialiste en questions énergétiques n'a été consulté. Ce sera aux architectes mandatés de le faire, dans le cadre de leur étude.

L'entrée en matière étant combattue, elle est passée au vote.

L'entrée en matière est refusée par 20 voix contre 8.

6. Divers

M. Joël Bader, président du Conseil général, porte à la connaissance du législatif le courrier du 15 février 2010 du service du Grand Conseil, concernant la motion de notre commune, initiative communale "Pour l'élaboration d'une base légale cantonale permettant aux communes d'introduire des redevances liées à la distribution d'énergie électrique". Cette motion a été acceptée non combattue par le parlement cantonal. Il l'a transmise au Conseil d'Etat, qui dispose d'un délai de deux ans pour réaliser l'étude demandée et présenter un rapport y relatif au Grand Conseil. Le procès-verbal de la séance au cours de laquelle cet objet a été traité sera publié dans quelques semaines sur le site internet de l'Etat (www.ne.ch, sous Etat et politique / Grand Conseil / Procès-verbaux) ou envoyé sous format papier sur demande auprès du service du Grand Conseil.

Mme Cindy Kohler, après toutes les choses dites sur le Trèfle à 4 ce soir, souhaite faire une remarque générale. Il y a dans les bâtiments scolaires des enseignants, des concierges, sous-directeurs, directeurs, qui font des remarques, donnent des signaux d'alarme aux commissions, donc au Conseil communal. Ces interventions ne sont pas faites pour râler gratuitement, mais plutôt pour prévenir et protéger notre patrimoine. Elle espère donc qu'à l'avenir, elles seront prises en compte. Ces personnes sont sur le terrain et se rendent compte mieux que personne des changements et dégradations. Il faut profiter de leurs yeux et de leurs expériences.

Mme Madeleine Hinkel rappelle qu'il y a une année, les membres de la commission SI-TP ont participé à la visite d'un site de containers enterrés et ont pu prendre connaissance d'un projet similaire pour Le Landeron. D'autres communes vont apparemment démarrer dans ce projet, est-ce qu'on va s'associer à elles et profiter de la synergie ainsi créée ?

Le chef des travaux publics, M. Dominique Turberg, répond qu'une discussion a effectivement été amorcée dans les communes de l'E2L à ce sujet. Le dossier était piloté par l'entreprise qui s'occupe du ramassage des déchets, les discussions avançaient bien puisque la commission SI-TP a été incorporée à la réflexion. Alors que le mandataire de l'entreprise aurait dû donner des éléments complémentaires (le groupe en était arrivé au choix des containers), le dossier s'est arrêté en raison de différents problèmes, et VADEC

a, semble-t-il, repris le dossier en main. Au sein de la région, il avait été rediscuté et un groupe de travail, composé de certains responsables de dicastères, avait été constitué, mais en définitive, le dossier n'a pas avancé. Au moment où la réflexion reprenait à l'interne, au sein de notre commune, le Conseil communal a appris qu'une commune avait choisi un container enterré et en installait pour ses nouvelles constructions. La Tène réfléchit aussi à ce problème, Cornaux et Hauterive devraient passer à l'action car de nouveaux quartiers se développent. Le Landeron est maintenant membre du comité de la déchetterie, seul endroit où les communes de l'E2L-élargi se retrouvent. Elles ont décidé de reprendre ce dossier à la base et une information à ce sujet sera faite au Conseil communal lundi prochain concernant l'avancement de ce dossier.

M. Karim-Frédéric Marti a appris que les communes de l'Entre-deux-Lacs discutaient des possibilités de fusion. Il souhaite savoir où en est ce dossier et qui sont les interlocuteurs du Landeron. Par ailleurs, il évoque la lettre de Mme Myriam Rais-Liechti, parue dans le courrier des lecteurs du journal l'Express, concernant les propos du directeur des Etablissements de St-Jean suite à l'évasion d'un détenu. La désinvolture de ce directeur est inacceptable, il est inadmissible de minimiser la perte d'un être humain et des escapades coupables. Peut-on agir politiquement pour faire pression afin que le danger cesse ?

M. Tobias Britz souhaite que le Conseil communal donne un planning concernant le dossier de la fibre optique, estimant important que le législatif soit informé.

M. Willy Jakob, chef des services industriels, informe que d'ici le 15 avril, un rapport sera déposé et présenté au Conseil communal. Aussitôt que l'exécutif aura donné son avis, la commission SI-TP sera convoquée pour traiter ce dossier.

M. Jean-Claude Egger, absent lors de la dernière séance, a pris connaissance depuis lors des commentaires faits sur le dossier de rénovation du C2T, notamment sur la paroi de séparation. Il n'a pas été fait mention de la bibliothèque publique et de ses usagers, ni des enfants qui jouent dans la cour, y compris lors des récréations. Tôt ou tard il faudra faire quelque chose pour cette séparation, car déjà maintenant de sérieux problèmes d'hygiène sont constatés. Il n'est pas rare que, lorsque les portes du foyer restent ouvertes, des individus aillent uriner contre les vitres, dans la cour, etc. Il tenait à préciser cela, soucieux d'éveiller l'attention des mamans à ce sujet étant donné que ce problème n'a pas été évoqué. Il a personnellement encore en mémoire l'étape du Tour du Canton où le biotope a été pris pour un urinoir géant par les hommes et les femmes. Les fenêtres de la bibliothèque ont été fermées pendant trois semaines après cela à cause de l'odeur.

M. Olivier Perrot, président du Conseil communal, informe que la notion de "fusion de communes" est peut-être un peu exagérée. Une séance a eu lieu cette semaine, au cours de laquelle il a été décidé de créer un groupe de travail chargé d'évoquer d'éventuelles possibilités de fusion, mais aussi et surtout d'extension des collaborations si nécessaire. C'est une discussion menée par une région et demi du RUN, puisqu'en font partie les communes de l'E2L (Cornaux, Cressier, Lignièrès, Le Landeron) et celles de la Paroisse (La Tène, St-Blaise, Hauterive, Enges). Un rapport sera établi en temps utile. Il faut savoir que dans certaines communes (Cressier et Cornaux par exemple), c'est le législatif qui a émis le vœu de voir les communes s'engager dans une discussion de fusion. Le législatif landeronnais n'a jamais émis d'opinion à ce sujet. Mais Le Landeron fait partie du groupe de travail créé hier.

M. Dominique Turberg, conseiller communal, informe qu'il a représenté l'exécutif à la séance d'information et de présentation organisée par les Etablissements de St-Jean. En préambule de son explication, il demande à Mme Rais-Liechti, dont il avait également lu l'intervention dans la presse, si elle a assisté à ladite séance donnée en allemand.

Mme Myriam Rais-Liechti répond par la négative, tout en ajoutant que son intervention a été faite à titre personnel et découlait de l'article paru quelques jours avant dans le journal.

M. Dominique Turberg, conseiller communal, est un peu étonné de certaines affirmations, qui ne correspondent pas aux dires du directeur des Etablissements de St-Jean lors de cette séance. Il est clair que dans des cas aussi délicats, la réflexion s'impose et des précautions sont nécessaires. Il rapporte donc pour le législatif les propos tenus par le directeur de St-Jean. C'est à l'instigation de ce dernier que ces deux soirées ont été tenues, sans qu'il y ait eu aucune pression de nulle part. C'est le juge d'instruction du canton de Berne qui a interdit aux Etablissements de St-Jean de divulguer des informations sur la fuite du détenu en question, alors que le directeur souhaitait le faire (séparation des pouvoirs). Il a même précisé qu'il espérait que ce juge en tirerait une leçon. Il a remercié la presse neuchâteloise d'avoir été objective dans ce cas, le Blick ayant lancé la polémique à l'aide d'arguments pas forcément corrects. Le pénitencier fonctionne de manière ouverte la semaine, les détenus (80 places disponibles) y travaillent à raison de 42 heures, dans le cadre d'un programme de réinsertion, soit à l'intérieur soit aux alentours à l'extérieur, par groupes de 7-8 personnes sous la surveillance d'un gardien. Certains sont aussi engagés à l'extérieur. Le soir, les samedis et dimanches, ils doivent rester dans une enceinte fermée. Les abords de la Thielle sont considérés comme une zone relaxante, il faut sortir de l'enceinte pour pouvoir y aller. C'est de là que ce détenu s'est échappé et un certain temps s'est écoulé pour le découvrir. Cette zone était contrôlée toutes les 3 heures. Suite à cela, cette mesure a été revue et la zone est dorénavant contrôlée toutes les demi-heures. Le pénitencier compte 1/3 de délinquants sexuels, 1/3 de criminels/meurtriers et 1/3 de délinquants pour des problèmes de drogue ou d'alcoolisme. Le directeur ne minimise pas la dangerosité de certains individus. Il ne peut toutefois pas dire que le risque zéro n'existe pas, même si toutes les mesures de sécurité et d'alerte sont prises. Les niveaux d'alertes sont différents selon les cas: certains prisonniers ne rentrent pas de leur week-end de congé (ils sont au bistrot du coin et boivent des verres); d'autres sont dangereux pour leur famille (dans ce cas la police est informée et la famille est mise sous protection). Aujourd'hui, si un détenu susceptible de mettre en danger d'autres personnes s'échappe, l'alerte sera donnée aux communes avoisinantes. Les personnes participant au programme de réinsertion des Etablissements de St-Jean sont des détenus condamnés, avec des problèmes psychologiques, qui ont déjà purgé des années en milieu fermé. Après évaluation de leur état psychique, s'ils sont reconnus aptes à cela, ils sont sortis de leur milieu fermé et arrivent à St-Jean, où ils sont d'abord enfermés pendant 6 mois, puis entament une rééducation qui peut durer jusqu'à plus de 5 ans. S'ils passent toutes les étapes, ils sont remis en liberté sous conditions. Il est prouvé que les détenus soignés dans ce cadre présentent 2/3 de moins de risques de récidive. Le directeur des Etablissements de St-Jean est conscient des problèmes et a rappelé le cas douloureux dramatique survenu par le passé. Il est bien clair que le programme ne fonctionne pas pour certains, qui sont alors renvoyés dans leur établissement d'origine. A titre personnel, M. Turberg est convaincu qu'il est moins risqué d'envoyer un enfant à la piscine de St-Jean qu'à la piscine municipale.

Mme Myriam Rais-Liechti précise que c'est bien malgré elle que ce sujet est thématiqué. Elle a écrit quelques lignes dans un courrier à titre de maman et de citoyenne, a eu la délicatesse d'informer le chef de la justice du canton de Berne de sa démarche, et a eu un contact poli du directeur du pénitencier. Un lecteur non averti de toutes ces informations, qui tombe sur un article tel que celui qu'elle a lu, est choqué par la désinvolture et la légèreté des propos retranscrits. C'est peut-être aussi l'occasion de rappeler que ce n'est pas bon de ne pas informer, certaines choses finissent toujours par être dévoilées. Elle remercie le conseiller communal de ses explications et espère que le public sera toujours aussi bien informé pour éviter d'autres dérapages.

M. Jean-Claude Egger demande au directeur de l'instruction publique, retenu en début de séance par une rencontre importante du syndicat ESRN, s'il est possible d'avoir un rapide bilan de cette séance.

M. Etienne Bögli, directeur de l'instruction publique, estime avoir participé à une des séances les plus importantes de l'ESRN, car son comité de gestion a demandé quittance aux conseillers communaux sur la direction dans laquelle il doit aller, dans les discussions à avoir avec le chef du département. L'harmonisation et la verticalisation de la direction avait déjà été présentée aux conseillers communaux et aux conseils d'établissement scolaire. Le comité de direction a reçu le mandat de continuer dans cette direction et de modifier en conséquence le règlement du syndicat, à l'unanimité moins 2 voix. Le Chef du DECS s'est rendu compte que la mise en vigueur d'Harmos au début 2011 n'était pas réaliste, donc le dossier sera présenté au Grand Conseil en novembre prochain (à la place de cet été), mais les communes déjà prêtes (car elles bénéficient déjà de la verticalité nécessaire) pourront "passer" à Harmos en 2011, sans que cela ne pénalise les autres. D'autres informations paraîtront certainement dans la presse car cette dernière était présente.

Séance levée à 21 h 50.

Le président:

Le secrétaire-adjoint:

J. Bader

P. De Marcellis